



**BEAUFORT**

(Grand-Duché de Luxembourg)

# COMMUNE DE BEAUFORT

## AVIS AU PUBLIC

### Urbanisme et aménagement communal

#### a) Projet d'aménagement général

Il est porté à la connaissance du public que, dans sa séance du 30 mai 2018, le conseil communal de la commune de Beaufort a donné son accord pour entamer la procédure d'adoption du projet d'aménagement général de la commune de Beaufort.

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la délibération du conseil communal, ainsi que le projet d'aménagement général, ensemble avec le rapport de présentation et le rapport sur les incidences environnementales sont déposés pendant trente jours, c'est-à-dire du 05 juin 2018 au 04 juillet 2018 inclus à la maison communale à Beaufort 9, rue de l'Eglise où le public peut en prendre connaissance aux heures usuelles d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi modifiée du 19 juillet 2004, les observations et objections contre le projet d'aménagement général doivent, sous peine de forclusion être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Beaufort (L-6315 Beaufort 9, rue de l'Eglise) dans le délai de trente jours du dépôt du projet (jusqu'au 4 juillet 2018 inclus).

#### b) Rapport sur les incidences environnementales

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, le dossier du projet d'aménagement général, ensemble avec l'étude préparatoire, le rapport de présentation et le rapport sur les incidences environnementales (Umweltbericht) sont déposés pendant trente jours, c'est-à-dire du 05 juin 2018 au 04 juillet 2018 inclus à la maison communale à Beaufort 9, rue de l'Eglise où le public peut en prendre connaissance aux heures usuelles d'ouverture.

Conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, les observations et suggestions relatives à l'évaluation environnementale stratégique (Strategische Umweltprüfung) peuvent être présentées au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Beaufort au plus tard dans les 45 jours qui suivent le début de la présente publication (jusqu'au 19 juillet 2018 inclus), soit par le biais du support électronique ([secretariat@beaufort.lu](mailto:secretariat@beaufort.lu)) ou directement par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Beaufort (L-6315 Beaufort 9, rue de l'Eglise).

### **c) Informations générales**

Le projet d'aménagement général et le rapport sur les incidences environnementales avec toutes les pièces à l'appui sont publiés du 05 juin 2018 au 04 juillet 2018 sous forme électronique sur le site internet de la commune de Beaufort [www.beaufort.lu](http://www.beaufort.lu)

Une **réunion d'information** pour tous les intéressés se tiendra **le 13 juin 2018 à 19:00 heures** au Kummelsbau.13, rue Kummel L-6310 Beaufort.

**Beaufort, le 04 juin 2018**  
**Le collège des bourgmestre et échevins,**  
**Camille Hoffmann Lily Scholtes Emile Wies**